

ART. 8. — En cas de dénonciation par l'Union Régionale avant la première période de trois ans, l'excédent des recettes sur les frais exposés sera reversé à la ville d'Orléans qui prendra directement en charge la couverture des risques ouverts ou en cours.

En cas de dénonciation par l'une ou l'autre des parties postérieurement au premier renouvellement, les bénéficiaires conserveront envers l'Union Régionale les droits qu'ils auraient pu acquérir avant l'expiration de la convention.

Ce texte n'appelle aucune remarque particulière ; il viendra compléter ceux qui ont déjà été élaborés pour améliorer la condition sociale des fonctionnaires. Cent soixante agents titulaires environ seront intéressés par ces nouvelles dispositions.

La cotisation trimestrielle forfaitaire de 6 fr. 25 sera répartie par moitié entre la Ville et chaque agent, soit à raison de 3 fr. 125 pour chaque partie. La Ville acquittera le montant total des cotisations à l'expiration de chaque trimestre ; elle sera remboursée, en fin d'année, par chaque intéressé, de la quote-part dû par celui-ci et qu'elle aura ainsi avancée en son lieu et place pour l'année entière.

La dépense trimestrielle à la charge de la Ville sera donc, en chiffres ronds, de 500 francs.

D'accord avec la Commission des Finances, nous vous demandons :

- 1° D'adopter la convention ci-dessus ;
- 2° D'autoriser le Maire à la revêtir de sa signature.
- 3° D'en fixer le point de départ au 1^{er} juillet prochain.
- 4° D'ouvrir un crédit de 1.000 francs par addition au budget de l'exercice en cours et à reproduire au prochain budget supplémentaire, afin de faire face à la dépense qui résultera de l'application de ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Reconstruction de la Ville. Construction du Centre Intellectuel Orléanais.

M. le MAIRE. — Messieurs, je viens de recevoir de la Reconstruction la lettre suivante :

« *L'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,*
« *Délégué régional à la Reconstruction,*
« *à Monsieur le Maire d'Orléans.*

« **MONSIEUR LE MAIRE,**

« En confirmation de nos récents entretiens, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il est nécessaire que votre Conseil municipal soit appelé à prendre une position définitive sur la

construction des salles municipales envisagées au bout de la rue Jeanne-d'Arc prolongée, sur la nouvelle place rectangulaire, pour remplacer le Théâtre et la Salle des fêtes actuels.

« Le Commissariat à la Reconstruction ne peut, en effet, conserver pour la construction de ces salles l'emplacement qui est ainsi prévu que s'il a la certitude que ces salles seront réalisées par la Ville et que, de cette façon, lors de la reconstruction, il ne restera pas un vide au centre même d'Orléans.

« Je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser un exemplaire de la délibération qui aura été prise à ce sujet par votre Conseil municipal dès que celle-ci sera intervenue.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

« *Signature.* »

M. le MAIRE. — Messieurs, cette lettre est la suite normale du vote qui avait été émis il y a déjà un certain temps par la sous-commission de reconstruction sur le projet que je lui avais présenté en accord avec vous.

Pour permettre de continuer les études, il faut maintenant que le Conseil municipal s'engage à entreprendre la construction du Théâtre, ou plus exactement du Centre intellectuel orléanais. Pour la compréhension des explications que je dois vous donner nous allons suivre sur les plans les modifications des tracés de voies que vous aviez bien voulu accepter au cours d'une précédente séance.

Vous savez qu'on envisageait, à l'origine, la construction, à la suite de la rue Jeanne-d'Arc prolongée, d'une place ronde. Nous avons transformé celle-ci en place rectangulaire.

Le fond de cette place, et surtout le côté ouest, devaient être réservés au futur nouvel Hôtel des Postes. Or, ce bâtiment n'aurait pas eu l'ampleur suffisante pour faire pendant à la Cathédrale. Aussi avons-nous été d'avis d'édifier à cet emplacement un monument important. C'est alors que nous avons pensé au Centre intellectuel orléanais.

L'Hôtel des Postes change naturellement de place et vient se situer en bordure de la rue d'Illiers. En réalité, il serait peut-être un peu plus déplacé ; au lieu d'être édifié sur l'îlot situé au nord, en bordure de la rue d'Illiers, on le construirait en bordure d'une rue nouvelle, entre la rue d'Illiers et la rue de la Hallebarde. Mais cela n'a pas une très grande importance ;

qu'il soit au nord ou à l'est, la surface à bâtir restant à la disposition des particuliers ne variera pas.

Pendant un certain temps, on s'est demandé s'il n'y aurait pas intérêt à réserver, dans ce pâté ou dans un autre adjacent ou voisin, du terrain pour construire un hôtel des Finances. Vous savez que ce projet a connu des fortunes très diverses. On a d'abord eu l'intention d'édifier un hôtel des Finances, puis l'Administration des Finances a abandonné ce projet quand elle a su qu'elle devait en supporter la charge financière. Elle aurait persisté dans ses intentions si la Ville avait financé les travaux !

Or, maintenant, le projet reprend consistance ; on vient de trouver une place qui ne nous gêne en rien dans ce quartier. Vous savez que la transformation de la place ronde en place carrée entraîne la modification de la place Sainte-Croix ; ceci nous a ainsi procuré un emplacement — qui absorbe une partie de celui où sont construits les bâtiments de l'ancienne école primaire supérieure de jeunes filles, — pour l'hôtel des finances. Jusqu'ici, nous n'avions aucune utilisation à donner à ce terrain. La présence à cet endroit des services financiers présente un avantage : c'est qu'ils seront situés près de la Mairie et de la Préfecture, c'est-à-dire en plein centre administratif ; d'autre part, le nouvel édifice ne diminuera pas la surface du terrain à bâtir.

En ce qui concerne le Théâtre, nous avons également un emplacement, celui dont je viens de vous parler, vous savez, en effet, que nous ne pouvons reconstruire cet édifice à l'endroit où il se trouve actuellement, faute de place. Il s'agit maintenant que les architectes nous soumettent un projet.

Voici ceux dont nous sommes saisis. Il y a deux projets : l'un nous présente un bâtiment isolé, l'autre relie la façade de ce bâtiment aux deux côtés nord et sud de la place rectangulaire par une galerie.

Pour conserver le passage de la rue de Recouvrance, d'une part, et celui de la rue des Carmes, d'autre part, il y aurait deux possibilités : ou construire un grand arc au-dessus de ces deux rues, ou bien créer un motif carré, mais avec deux percées bien signalisées, indiquant nettement que de chaque côté du bâtiment principal, il y a des voies de communication.

Si nous entrons dans le détail, les deux projets comportent au rez-de-chaussée, ou plus exactement en sous-sol, la salle de théâtre et, au-dessus, la salle des fêtes. L'espace est suffisant pour conserver, de chaque côté de la salle de théâtre et de la

salle des fêtes, aux différents étages. des salons qui, grâce à des cloisons mobiles, pourraient être agrandis ou diminués selon l'importance des réunions qui s'y tiendraient. Ces salons pourraient servir de salles de banquets, de conférences, de réunions. etc...

Dans les deux cas proposés, la scène est très importante, mais n'entraîne pas, dans la partie supérieure, de surélévation au-dessus du bâtiment principal. Il y aura un toit qui sera au même niveau, à la partie antérieure et postérieure, parce qu'on n'a pas besoin de scène dans la salle des fêtes. La salle de théâtre étant située au rez-de-chaussée, le dégagement de la scène se fera en partie au-dessous, mais surtout au-dessus, en utilisant toute la hauteur de la salle des fêtes.

Cette dernière présente un avantage : elle sera très éclairée, ce qui ne présente aucun intérêt pour le théâtre, puisque les spectacles y sont donnés avec l'usage de la lumière.

A la partie antérieure, que cette galerie ne prenne que la largeur du bâtiment principal ou qu'elle s'étende de chaque côté pour rejoindre les côtés nord et sud de la place, on peut faire une pièce d'honneur pour recevoir. On peut même, selon l'importance de cette galerie, y faire des expositions.

Au point de vue du tracé des rues, le plan tel qu'il est conçu selon l'une ou l'autre des hypothèses entraîne très peu de modifications dans les tracés actuels. Il y a juste une petite rectification sans importance d'une rue en arrière de la scène. La communication entre les rues nord et sud se fera facilement sans angle droit.

Cette grande place qui se trouve en avant du bâtiment principal peut être aménagée en réservant la continuation de la rue de Recouvrance, d'une part, la continuation de la rue des Carmes, d'autre part, avec une partie centrale suffisamment vaste pour en faire un emplacement de réunions. Si bien que nous aurions sur la même place : théâtre, salle des fêtes, salles de réunions avec possibilité de réunions en plein air.

Ce qui importe beaucoup pour le Comité de la Reconstruction, c'est que nous prenions l'engagement de financer, tout au moins en partie, cette construction. Étant donné que celui-ci s'élèvera sur un emplacement sinistré, nous pourrions percevoir une participation du service de la Reconstruction. Mais ne comptons pas trop actuellement sur cette aide.

Nous en arrivons maintenant aux chiffres des dépenses ; ils sont les suivants :

Bâtiment principal isolé : 79 millions, soit 30.000 francs le mètre carré, aux cours actuels naturellement.

Séance
du 21 Juin.

Pour la construction de l'ensemble : 96 millions.

Je vous fais aujourd'hui un exposé pour que vous puissiez réfléchir à cette question, mais au prochain Conseil, je vous demanderai d'émettre un vote, parce que tant que nous n'aurons pas pris officiellement position, l'affaire restera au point où elle en est maintenant ; il faut absolument que la Ville prenne au moins l'engagement de principe d'édifier au fond de la place rectangulaire un bâtiment important.

Une autre question se pose : voulez-vous — et je vous le dis aujourd'hui — voulez-vous demander au Gouvernement général de l'Indochine de nous donner son aide pour la construction de cette place ? Je n'ai pas besoin de vous dire que nous n'avons nullement l'intention d'engager une pareille dépense sur nos propres ressources.

Réfléchissez. Voici les plans. Jusqu'ici, de tous ceux qui ont été présentés à la ville d'Orléans, ce sont certainement les plus poussés, ceux qui répondent le mieux aux questions qui ont été posées aux architectes et qui donnent le mieux satisfaction ; ce sont en tout cas ceux qui sont présentés de la façon la plus engageante.

Je vous demanderai également, même si nous ne devons pas donner suite aux propositions qui nous sont faites, de voter des remerciements aux deux architectes qui ont bien voulu établir ces plans, ne sachant pas si les travaux qu'ils ont entrepris seront exécutés.

Messieurs, réfléchissez, et la prochaine fois, nous prendrons un engagement.

M. LERMINIER. — La dépense s'élèvera en chiffres ronds à 100 millions.

M. le MAIRE. — Si nous prenons cet engagement, les propositions de la sous-commission de la Reconstruction dont je vous ai entretenus seront prises en considération, c'est-à-dire : modification de la place ronde, modification de la place Sainte-Croix et enfin, adoption de nos vues sur la rue Royale. Si, au contraire, nous ne prenons aucun engagement, nous risquons que toutes les propositions que nous avons faites soient à nouveau remises à l'étude.

M. CADIER. — Il est difficile de s'engager sans savoir où l'on va, ni sans connaître le montant des dépenses que nous aurons à supporter.

M. le MAIRE. — Il ne s'agit que d'un vote de principe. On ne vous demande pas d'approuver le projet de construction du bâtiment en vue de passer à l'exécution, mais seulement de décider le principe de cette construction qui correspond au plan que l'on nous présente. Le financement sera discuté plus tard ; on vous demande de dire si vous acceptez de vous engager ultérieurement à faire l'effort financier que nécessitera la construction d'un immeuble aussi important que celui dont on vous soumet le projet. Nous en discuterons au cours de la prochaine réunion du Conseil. Je vous demande seulement aujourd'hui de voter des remerciements aux architectes pour le travail qu'ils nous ont présenté.

M. LEVACHER. — Ce sont des remerciements personnels.

M. le MAIRE. — Cela ne nous engage à rien. Ces architectes sont MM. Dommenc et Ferret, tous deux de Paris.

(Assentiment unanime.)

Proposition d'un membre du Conseil.

M. le MAIRE donne la parole à M. Levacher pour la lecture de la proposition qu'il a présentée.

M. LEVACHER s'exprime ainsi :

**MADAME,
MESSIEURS,**

Le programme des servitudes annexé au décret approuvant le plan d'aménagement de la ville d'Orléans divise le territoire communal en quatre zones.

1° Zone agricole comprenant la partie du territoire situé au sud d'une ligne joignant le carrefour de la rue des Anguignis et de la rue de la Cossonnière au sommet de l'angle que fait dans la rue Basse-Mouillère la limite de la commune d'Olivet.

2° Zone industrielle, délimitée au sud par la ligne de chemin de fer de Gien, à l'ouest par une ligne tracée parallèlement à la rue du faubourg Saint-Vincent et de la Barrière Saint-Marc, et distante de 50 mètres de l'alignement, côté est, de ces rues, au nord et à l'est par les limites de la Commune.